



Mairie  
16, rue de l'Église  
85400 LES MAGNILS REIGNIERS

République Française  
Département de la Vendée

## PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal  
30 octobre 2018

PV\_2018\_09

Nombre de conseillers en exercice : 19  
De présents : 13  
De pouvoirs : 2  
De votants : 15  
Convocation du : 23/10/2018  
Affiché le : 23/10/2018

**L'an deux mil dix-huit, le mardi trente octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas VANNIER, Maire.**

**Présent(s) : Nicolas VANNIER, Maire des Magnils Reigniers, Jean-Guy JOUBERT, Michèle FOEILLET, Patrick RENOUX, Edwige LECARTEL, Georges GAREL, Agnès SOUDANNE, Joël TEILLET, Michaëlle GOUNORD, Sophie COTILLON, Edwige BOURSEGUIN, Virginie THOMAS, Honoré SIMONNEAU.**

**Absent(s) excusé(s) :**

- Stéphane NICOLEAU
- Jeanne PASQUIER donne pouvoir à Honoré SIMONNEAU
- Carole MALLARD donne pouvoir à Nicolas VANNIER

**Absent(s) :**

- Émilie FRESNE
- Sébastien LEGRET
- Benoist BOISSON

**Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Monsieur Le Maire demande le rajout d'un ordre du jour, à savoir : l'achat d'une autolaveuse pour l'entretien des bâtiments communaux.

### **Nomination d'un secrétaire de séance**

Mme Sophie COTILLON est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **Lecture du procès-verbal**

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.

## ORDRE DU JOUR

### **D 2018 56 01. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Environnement**

Enquête publique – Parc éolien du Millard

### **D 2018 57 02. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Environnement**

Enquête publique – Parc éolien des Marzières

### **D 2018 58 03. FONCTION PUBLIQUE – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT**

Consultation en vue de la passation d'une convention de participation sur le risque « Prévoyance »

### **D 2018 59 04. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Intercommunalité**

Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports

### **D 2018 60 05. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires**

Décision modificative n°2-2018

### **D 2018 61 06. COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics**

Achat d'une autolaveuse pour l'entretien des bâtiments communaux

Décision du Maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions  
(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Informations diverses

**D 2018 56 01. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Environnement**

**Enquête publique – Parc éolien du Millard**

En exécution de l'arrêté préfectoral n°18-DRCTAJ/1-496 portant ouverture de l'enquête publique (du jeudi 4 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018) relative à la demande présentée par la Société Centrale Eolienne du Millard, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien du Millard comprenant six aérogénérateurs et un poste de livraison électrique, sur le territoire de la commune de Sainte-Gemme-la-Plaine,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 6 voix pour et 9 abstentions, décide de :**

**DONNER** un avis défavorable sur l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien du Millard par la Société Centrale Eolienne du Millard comprenant six aérogénérateurs et un poste de livraison électrique, sur le territoire de la commune de Sainte-Gemme-la-Plaine,

**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**D 2018 57 02. DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THEMES – Environnement**

**Enquête publique – Parc éolien des Marzières**

En exécution de l'arrêté préfectoral n°18-DRCTAJ/1-497 portant ouverture de l'enquête publique (du jeudi 4 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018) relative à la demande présentée par la société Centrale Eolienne du Millard, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien des Marzières comprenant huit aérogénérateurs et un poste de livraison électrique, sur le territoire des communes de Saint-Jean-de-Beugné et Sainte-Gemme-la-Plaine,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 6 voix pour et 9 abstentions, décide de :**

**DONNER** un avis défavorable sur l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale d'exploiter le parc éolien du Millard par la Société Centrale Eolienne du Millard comprenant huit aérogénérateurs et un poste de livraison électrique, sur le territoire des communes de Saint-Jean-de-Beugné et Sainte-Gemme-la-Plaine,

**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**D 2018 58 03. FONCTION PUBLIQUE – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT**

**Consultation en vue de la passation d'une convention de participation sur le risque « Prévoyance »**

Annexe à cette délibération :

- Avis du Comité Technique en date du 2 octobre 2018.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 février 2014 sur la passation des marchés publics,

VU le courrier du 22 août 2018 par lequel Monsieur Le Président du Centre de Gestion nous informe de l'organisation éventuelle d'une nouvelle consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour le risque prévoyance ;

VU l'exposé du Maire ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 2 octobre 2018 ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :**

**SE JOINDRE** à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2018 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour le « risque prévoyance » et de lui donner mandat à cet effet ;

**APPORTER** une participation au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents à raison, de 8.21 € brut par agent et par mois sur la base temps complet (A ce stade, le montant de la participation ou de la fourchette de participation est indicatif ou estimatif). Les modalités de cette participation seront précisées, le cas échéant, avant l'engagement de la collectivité par délibération prise ultérieurement ;

**PRENDRE ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement à la signature de la convention de participation souscrit par le Centre de Gestion.

**D 2018 59 04. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Intercommunalité**

**Convention de mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports**

Annexe à cette délibération :

- Convention de mise à disposition entre la Mairie des Magnils-Reigniers et la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

La Communauté de communes Sud Vendée Littoral demande la mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports dans le cadre des interventions EPS à destination de l'école de Triaize.

A ce titre, l'utilisation prévue porte sur les vendredis 18/01/2019, 25/01/2019, 01/02/2019, 01/03/2019, 08/03/2019, 15/03/2019 et le 22/03/2019 de 9h00 à 12h00.

La Mairie se réserve le droit de modifier, en cas de besoin, la demande de mise à disposition dans le cas d'une organisation à son initiative. Dans ce cas, l'utilisateur sera informé de cette modification dans les meilleurs délais.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :**

**SE PRONONCER** favorable sur la mise à disposition à titre gratuit de la salle omnisports aux dates précédemment citées,

**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **D 2018 60 05. FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires**

##### **Décision modificative n°2-2018**

Afin de pouvoir enregistrer le remboursement d'une avance forfaitaire relative aux travaux de la rue de Luçon, il convient de procéder à une décision modificative du budget 2018.

COMPTES DEPENSES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
D	I	041	2315	OPFI	HCS	Installations, matériel et outillage techniques	10 740.00	
							<b>Total</b>	<b>10 740.00 €</b>
COMPTES RECETTES							Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.			
R	I	041	238	OPFI	HCS	Avances versées sur commandes d'immobilisations co	10 740.00	
							<b>Total</b>	<b>10 740.00 €</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :**

**APPROUVER** la décision modificative n°2-2018, permettant de réaliser les écritures indiquées,

**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative.

#### **D 2018 61 06. COMMANDE PUBLIQUE – Marchés publics**

##### **Achat d'une autolaveuse pour l'entretien des bâtiments communaux**

L'actuelle autolaveuse servant à l'entretien des bâtiments communaux est en panne. Cette dernière date de 2001, et le coût des réparations devient trop élevé.

A cet effet, plusieurs devis ont été établis auprès de la société DESLANDES, notre actuel prestataire pour les produits d'entretien.

Il en ressort les tarifs suivants :

- 4 606.90 € HT soit 5 528.28 € TTC (autolaveuse CT 55 B 55 PACK)
- 5 722.02 € HT soit 6 866.42 € TTC (autolaveuse T300 500 DPM1)
- 6 704.69 € HT soit 8 045.62 € TTC (autolaveuse T300 500 ECH2O DECM2)

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :**

**SE PRONONCER** favorable sur l'autolaveuse retenue auprès de la société DESLANDES, à savoir la T300 500 ECH2O DECM2, pour un montant de 6 704.69 € HT soit 8 045.62 € TTC,

**AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Décision du Maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions  
(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN**

Date	Propriétaire	Adresse	Parcelle	Notaire
06/09/2018	Cts DOURLEN	20, rue de la Châtelaine		
17/09/2018	COIGNARD Jean-Marc	13, rue des Pèlerins	AD 108	Me SAINLOT Sainte-Hermine
04/10/2018	MOUSSION Jean-Claude et Martine	Rue des Cordes	ZI 103 et 104	Me DECHAUFFOUR Luçon
16/10/2018	MESNIER Bruno	11, rue des Pèlerins	AD 107 p	Me LANNES L'Aiguillon-sur-Mer

**MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE <math>\leq 0\ 4\ 000\ \text{€ HT}</math>**

Néant.

**Informations diverses**

- Présentation par le cabinet DIXIT du projet d'aménagement urbain de Beugné l'Abbé.
- Demande du club de Handball concernant l'affichage de panneaux publicitaires dans la salle omnisports.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30

Le Maire,  
Nicolas VANNIER.

Le Secrétaire de séance,  
Sophie COTILLON.

Vu pour modifications apportées par .....  
Secrétaire de Séance de la réunion du Conseil municipal du .....

Signature :

**Affiché en Mairie, le 31 octobre 2018,  
en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**